



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CAMINADE (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2021/48**

**Objet : Associations : attribution des subventions pour l'année 2021**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et patrimoine » le 25 mars 2021.

Il est rappelé que ces dossiers ont été analysés conformément au cahier des charges approuvé en Conseil de Communauté par délibération n°2016/21 du 15 mars 2016.

Concernant les associations de pêche, l'AAPPMA de Lautrec et de Saint-Paul Cap de Joux, les membres de la Commission « Culture et patrimoine » proposent de soutenir leurs actions à hauteur des montants suivants : 20 € pour les cartes « Mineurs » et 6 € pour les cartes « Découverte - 12 ans », considérant que les enfants n'ont pas une pratique régulière tout au long de l'année, tout comme l'action de bénévolat envers ces enfants.

La Commission « Culture et patrimoine » propose également que la CCLPA puisse prendre en charge pour les associations culturelles qui obtiennent une subvention, une partie des frais engagés pour la réalisation de leurs évènements, plafonnés au montant de la subvention attribuée si celle-ci doit être annulée en raison de l'annulation de l'évènement en lien avec la crise sanitaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

**SPORT :**

Nom de l'association	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
Ail love Bad	Lautrec	200 €
Arts martiaux du Pays d'Agout	Damiatte	1 225 €

Basket Damiatte Saint-Paul	Saint-Paul Cap de Joux	1 175 €
Centre équestre de Corbière	Damiatte	350 €
Club Athlétisme Vielmurois	Vielmur sur Agout	775 €
Ecole de Foot du Pays d'Agout 98	Vielmur sur Agout	1 650 €
Pétanque Lautrécoise	Lautrec	500 €
Ping Saint-Paulais	Saint-Paul Cap de Joux	1 200 €
Poney city	Damiatte	700 €
Tennis club Lautrec	Lautrec	750 €
Tennis club Vielmurois	Vielmur sur Agout	475 €
Union sportive Vielmuroise	Vielmur sur Agout	600 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 600 €</b>

LOISIRS :

Nom de l'association	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
AAPPMA Lautrec	Lautrec	595 €
AAPPMA Saint-Paul	Saint-Paul Cap de Joux	532,50 €
Ecole de musique du Pays d'Agout	Vielmur sur Agout	325 €
Les musicales de Lautrec	Lautrec	1 200 €
MJC Lautrec	Lautrec	1 000 €
MJC Pays d'Agout	Vielmur sur Agout	575 €
Papyrus	Cabanès	425 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 652,50 €</b>

CULTURE :

Nom de l'association	Commune du siège social	Evènement	Montant subvention attribuée
ACPV	Vielmur sur Agout	Animations patrimoine	625 €
AFIAC	Fiac	Festival d'Art contemporain	2 500 €
ALSAM	Lautrec	Fête des sabots et outillautrec	1 250 €
Chergui Théâtre	Fiac	Théâtre populaire « Nadalet »	1 875 €
Cie Dhang Dhang	Saint-Paul Cap de Joux	Théâtre	1 875 €
Damiatte culture et patrimoine	Damiatte	Animations patrimoine	625 €
Eclats de rimes	Lautrec	Réalisation d'un film	1 875 €
GERAHL	Lautrec	Animations patrimoine	1 250 €
Graines de bien être	Vielmur sur Agout	Conférences « Les rendez-vous de l'humain »	375 €
L'Attitude terre	Vielmur sur Agout	Forum, l'art et la culture à travers le monde	1 000 €
Lautrec objectif bulles	Lautrec	Festival de BD	1 875 €
Les copains de Cuq	Cuq	Manifestation « Passion d'Antan »	625 €
Les pinceaux de	Lautrec	Festival de peinture	1 000 €

cocagne			
Si&Si	Lautrec	Festival de musique « Festivaouût »	2 500 €
Société Tarnaise de Sciences Naturelles	Vielmur sur Agout	Journée de la biodiversité	500 €
	TOTAL		<b>19 750 €</b>

Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2021, un montant total de subventions de 34 002,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 34 002,50 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2021,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 avril 2021.

Le Président,

Thierry BARDOU



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.